



Mairie de Oissery
Place de la Mairie
77178 OISSERY

ACTE D'ENGAGEMENT
Architecte /Maître d'oeuvre

PARTIES CONTRACTANTES

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Oissery
Mairie, Place de la Mairie
77178 OISSERY

Représentée par Monsieur Jean-Louis CHAUVET, Maire

Maîtrise d'œuvre :

1/ Mandataire :

- Mr / Mme
contractant personnellement ou mandataire du groupement solidaire, représentant
la société :
N° RCS :
Adresse :
Tel. :
Fax :
Courriel :
Code NAF :
N° SIRET :
TVA Intracommunautaire :
Le cas échéant,
Numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes :

2/ Cotraitant :

- Mr / Mme
contractant personnellement ou mandataire du groupement solidaire, représentant
la société
N° RCS :
Adresse :
Tel. :
Fax :
Courriel :
Code NAF :
N° SIRET :
TVA Intracommunautaire :
Le cas échéant,
Numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes :

OBJET DU MARCHE

Marché public de maîtrise d'œuvre établi selon les termes de la loi MOP (ESQ à AOR) pour des travaux de construction d'une bibliothèque-médiathèque (le montant estimatif des travaux est fixé à 400.000^E H.T).

PRIX DU MARCHE

Les prestations exécutées conformément aux cahiers des charges seront calculées par application du taux de rémunération de % au montant des travaux qui sera arrêté, au moment des études, par le maître d'ouvrage.

Pourcentage affecté à chaque élément de Missions de base :

ESQ (Etudes préliminaires d'esquisse)	5 %
APS (Etudes d'avant projet sommaire)	10 %
APD (Etudes d'avant projet définitif)	17 %
PRO (Etudes de projet)	20 %
ACT (Assistance aux contrats de travaux)	8 %
VISA	8 %
DET (Direction de l'Exécution du ou des contrats de travaux)	27 %
AOR (Assistance aux opérations de réception)	5 %

MONTANT MINIMUM ET MAXIMUM DU MARCHE

Montant maximum : 400.000^E H.T. pour la durée globale du contrat.

AVANCE FORFAITAIRE

Si le montant du marché est supérieur à 50 000 E H.T

Le maître d'œuvre accepte l'avance forfaitaire.

Le maître d'œuvre refuse l'avance forfaitaire.

DUREE GLOBALE DU MARCHE

Le marché est conclu pour une durée de 18 mois à compter de la notification du marché. Ce marché pourra être renouvelé 1 fois pour des périodes de 18 mois sans que la durée totale ne puisse excéder 3 ans.

REGLEMENT DES COMPTES

La Commune se libérera des sommes dues au titre du marché, dans un délai de 45 jours à compter de la présentation de la note d'honoraires correspondante en faisant porter le montant au crédit du ou des compte(s) ci-dessous :

Mandataire,

Du compte ouvert au nom de :

Domiciliation (établissement et adresse) :

N° compte :

Code établissement :

Code Guichet :

Clé RIB :

Cotraitant

Du compte ouvert au nom de :

Domiciliation (établissement et adresse) :

N° compte :

Code établissement :

Code Guichet :

Clé RIB :

ANNEXE

Document et pièce annexée au présent acte d'engagement :
- cahier des charges des clauses techniques et administratives

SIGNATURE DES PARTIES CONTRACTANTES

Fait en un seul original, le
Signature du prestataire, mandataire

Signature du cotraitant

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement
Fait à Le

Signature du Maître d'Ouvrage